

Le Service interrégional des Concours du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales et établissements publics de l'interrégion Grand Ouest (Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire) au titre de l'année 2026 :

LE CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL

Session 2026 – Catégorie A

Spécialités : administration générale, gestion du secteur sanitaire et social, animation, urbanisme et développement des territoires et analyste

Nombre de postes ouverts par spécialité	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Administration générale	120	72	48	240
Gestion du secteur sanitaire et social	15	8	5	28
Animation	9	4	3	16
Urbanisme et développement du territoire	15	9	6	30
Analyste	5	2	0	7
Total	164	95	62	321

1. Conditions d'inscription

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement niveau II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.
Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.bzh ou le formulaire d'inscription.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, soit au 1er janvier 2026, de quatre années au moins de services publics.
Les candidats devront être en position d'activité à la date de clôture des inscriptions, soit au 23 avril 2026 pour la session 2026.

Le troisième concours est ouvert aux candidats qui justifient, au 19 novembre 2026, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :

- soit d'une ou plusieurs activités professionnelles privées, quelle qu'en soit la nature,
- soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

2. Période d'inscription

Pré-inscription du 10 mars au 15 avril 2026 inclus,
23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).

Validation de l'inscription en ligne du 10 mars au 23 avril 2026 inclus
23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).

Une préinscription en ligne sera ouverte :

- sur le site du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine : <http://www.cdg35.bzh>
- par l'intermédiaire du portail national : www.concours-territorial.fr

La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.

Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive **que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat.** En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le **23 avril 2026, 23 h 59 dernier délai**), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.

Le candidat pourra, dans le même temps, ou ultérieurement à la validation de l'inscription, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.

3. Dates et lieux des épreuves

Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité

Les épreuves écrites se dérouleront le 19 novembre 2026 au Parc des expositions de Rennes à Bruz (35),
Et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine – Village des collectivités – 1 Avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard (35) **pour les candidats bénéficiant d'aménagement(s) d'épreuve(s).**

Epreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission se dérouleront en mars 2027, au siège du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine (35).

Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du [CDG 35](http://CDG35), organisateur de l'opération.

Pour plus d'information : concours.attache@cdg35.bzh